

COGEST



2015

Au Conseil Communal
1304 Cossonay

Cossonay, le 9 juin 2015

Rapport de la Commission de gestion sur la gestion communale de l'année 2014



Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commission de gestion 2014, composée de Madame Antoinette Reymond et de Messieurs, Patrick Bolay, Yves Corday, Laurent Arnold et Jacky Creteigny (rapporteur) a siégé à 5 reprises et échangé plusieurs courriers électroniques pour vous présenter le rapport de gestion de notre commune. Comme les années précédentes, la Commission a souhaité procéder selon le même principe, c'est-à-dire développer un nombre de sujets moins importants mais, à contrario les analyser avec plus de soin et de détails. Les sujets abordés sont les suivants:

Sujets traités:

- Préavis/Rapport N°11/2013 - Echange de terrains agricoles pour permettre la création d'une zone réservée à la pratique du motocross et du bicross.
- Préavis/Rapport N° 02/2014 - Nouveau règlement communal sur la distribution de l'eau
- Préavis/Rapport N° 03/2014 - Réalisation de sondages dans le cadre d'une étude géotechnique pour le projet de construction d'un nouveau vortex et d'une galerie
- Préavis/Rapport N° 06/2014. - Nouveau règlement du Conseil Communal

- Préavis/Rapport N° 08/2014. - Réalisation d'un bassin de rétention des eaux à Allens
- Salle Polyvalente
- Décharge des matériaux terreux et inertes
- Dicastères Monsieur le Syndic
- Dicastères Madame Baudet
- Dicastères Madame Induni
- Dicastères Monsieur Ebener.

La Commission de gestion remercie les Municipaux de leurs disponibilités ainsi que de leurs réponses à nos questions. Nous nous plaisons à souligner la transparence des documents mis à notre disposition et les comptes détaillés qui nous ont été présentés.

Pour rappel, ce présent rapport n'est pas lié à celui que la Municipalité présente au Conseil. Ces deux documents sont indépendants l'un de l'autre malgré leur complémentarité.

La commission tient à relever qu'elle a reçu un excellent rapport de la Municipalité dans les temps, présentant d'enrichissantes informations.



Préavis/Rapport N°11/2013 - Echange de terrains agricoles pour permettre la création d'une zone réservée à la pratique du motocross et du bicross.

- Quel est l'avancement des travaux et des aménagements du terrain de motocross ?
Les travaux de l'amenée de l'eau, de l'électricité, ainsi que de l'évacuation des eaux, sont en cours de réalisation.
- Les échanges des terrains ont-ils été réalisés comme convenu ?
La promesse d'échange (échéance, le 22 décembre 2016) a été signée en date du 2 octobre 2013 entre la commune et le propriétaire des lieux, M. Jacques Chanson.
- La commune est-elle actuellement propriétaire des terrains ? Les conventions sont-elles signées comme mentionné dans le préavis ?
Le changement d'affectation de ce terrain doit être fait par la commune de La Chaux, délai de 3 à 6 mois, ce qui permettra le début des activités du motocross, au plus tôt en août 2015.
Quant au bicross, la société VéloSprint de Cossonay recherche d'autres sociétés pratiquant également ce sport afin de pouvoir aller de l'avant avec ce projet.

Constations:

La commission remarque que l'avancement de ce projet reste lié à l'approbation du changement d'affectation par le canton (Registre Foncier) et la commune de La Chaux.



Préavis/Rapport N° 02/2014 - Nouveau règlement communal sur la distribution de l'eau.

- Le nouveau règlement est-il en vigueur et ce depuis quand ?
Il a été approuvé par la cheffe du territoire et de l'environnement en date du 29 août 2014. N'ayant eu aucun recours pendant le délai référendaire, ledit règlement est entré en vigueur le 1er janvier 2015.

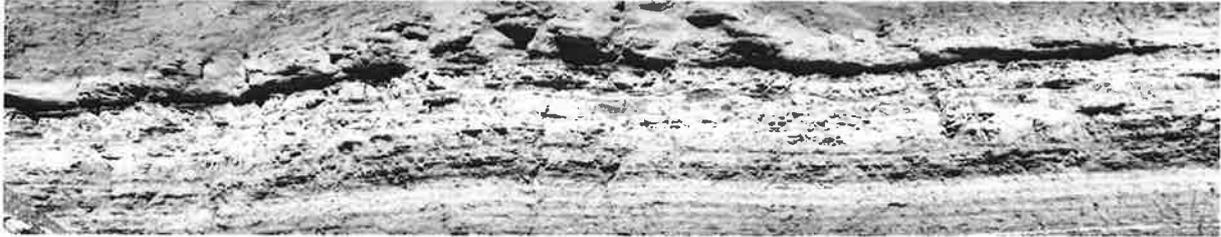
- Les effets positifs de ce document sont-ils connus ?
Les fruits de la nouvelle mouture de ce règlement ne pourront être connus que pour le prochain exercice du fait que durant l'année écoulée (2014), comme indiqué ci-dessus, l'ancien règlement faisait toujours fois.

Pour information, le budget 2015 tenait compte de la taxe annuelle d'abonnement, laquelle représentait une augmentation de CHF 60'000.- correspondant à 1500 unités (locatives) à CHF 40.-/unité.

A titre indicatif le budget 2014 était de CHF 358'300.- et celui 2015 de CHF 460'600.-, ce qui résulte une différence de CHF 102'300.-

Par ailleurs, nous avons contrôlé que l'amendement voté par le Conseil en date du 23 juin 2014 concernant l'annexe au règlement communal sur la distribution de l'eau à l'article 6 "Taxe annuelle d'abonnements" soit bel et bien fixée par la Municipalité à CHF 80.- et non à CHF 120.- comme initialement prévu.

- Nous souhaiterions savoir si une personne a suivi la formation de fontainier ? Si oui, est-elle en fonction et quelles en sont ses principales tâches ?
Monsieur Alain Martin qui a réussi la formation de fontainier en 2014 est actuellement en charge du contrôle du réseau d'eau (Vy de Mauraz) en plus du réseau interne de notre commune. Cette tâche représente un taux d'occupation d'environ 20 à 30%. Un deuxième fontainier devra suivre une formation allégée afin d'être en mesure de suppléer Monsieur Martin. La supervision technique du réseau Vy de Mauraz est réalisée depuis Cossonay via une application informatique. La fin des travaux de ce dit réseau est prévue pour la fin 2016.



Préavis/Rapport N° 03/2014 - Réalisation de sondages dans le cadre d'une étude géotechnique pour le projet de construction d'un nouveau vortex et d'une galerie.

➤ Le montant accordé a-t-il été respecté ?

Le crédit de CHF 250'000.- accordé par le Conseil en date du 23 juin 2014 a été largement respecté. La demande de soumission envoyée aux entreprises spécialisées est rentrée au plus bas pour un montant de CHF 130'590.- et au plus haut pour un montant de CHF 134'360.- soit environ 48 % de moins que le crédit accordé. La facture finale a été soldée à CHF 131'811.10.

➤ Quels sont les résultats des sondages géotechniques ?

Le bureau de géotechnique appliquée Dériaz SA a transmis son rapport à la Municipalité en date du 14 novembre 2014 lequel relève les principaux points et conclusions suivants :

Le but de cette étude était de déterminer :

- *La nature et la répartition des assises lithologiques*
- *Les caractéristiques géotechniques*
- *Les conditions hydrologiques locales*
- *Les risques géologiques tronçon par tronçon et les méthodes envisageables de construction.*

Afin d'être en mesure de tirer des conclusions, 6 sondages tubés de 12 à 118 mètres de profondeur ont dû être effectués. Ces sondages ont permis de préciser la stratigraphie et les caractéristiques des terrains dans les tronçons d'ouvrage.

Le bureau d'ingénieur a également mentionné dans son rapport des recommandations quant aux méthodes constructives envisageables.

Néanmoins, le sol est par nature un matériau hétérogène et des variations locales peuvent échapper à toute investigation. C'est pourquoi, les terrassements devront être suivis de près par l'ingénieur afin qu'il soit à même de déceler à temps toute anomalie dans la nature, la qualité et le comportement des sols rencontrés.

➤ Le projet d'exécution a-t-il été établi par le bureau RIBI ?

Pas encore, car le rapport mentionné ci-dessus n'est parvenu qu'en fin d'année passée à la Municipalité.



Préavis/Rapport N° 06/2014 - Nouveau règlement du Conseil Communal

- La version finale tient-elle compte des amendements acceptés par le Conseil ?
Les amendements présentés par la commission ad hoc, ainsi que l'amendement proposé par M. Golay à la lecture du rapport, acceptés par le Conseil ont été correctement reportés dans la version finale du règlement.



Préavis/Rapport N° 08/2014 - Réalisation d'un bassin de rétention des eaux à Allens

- Quels ont été les critères d'adjudication ?
Cet appel d'offre a été régi par la Loi cantonale sur les marchés publics et son règlement d'application en vigueur. Les critères d'adjudication ont été réalisés selon le tableau ci-dessous:

Critères (idem publication et dossiers)		Poids
1	PRIX	50 %
2	RÉFÉRENCES POUR DES RÉALISATIONS SIMILAIRES	25 %
3	ORGANISATION DU SOUMISSIONNAIRE	20 %
4	ORGANISATION INTERNE	5 %
5		%
Total :		100%

Les soumissionnaires étaient au nombre de 14. Nous relevons que se sont deux entreprises fribourgeoises qui sortent aux premières places. Cela nous laisse quelque peu songeur....

Nous rappelons que le Conseil communal a voté un devis estimé par le bureau Ribi SA de CHF 2'606'720.-. Sont compris dans ce montant l'installation d'une piste de chantier, les canalisations, le bassin de rétention ainsi que les frais secondaires. Ce dernier point comprend les honoraires des bureaux d'ingénieurs et divers imprévus. L'addition de ces divers points résulte un total de CHF 420'120.-

Par conséquent, la somme dédiée aux entreprises de terrassement s'élève à CHF 2'186'600.-.

Au vu des soumissions reçues, force est de constater que 9 soumissions sur 14 sont en dessous de CHF 1'750'000.-, ce qui correspond à 80% du devis estimé. Pour information, la soumission gagnante se montait CHF 1'255'361.-.

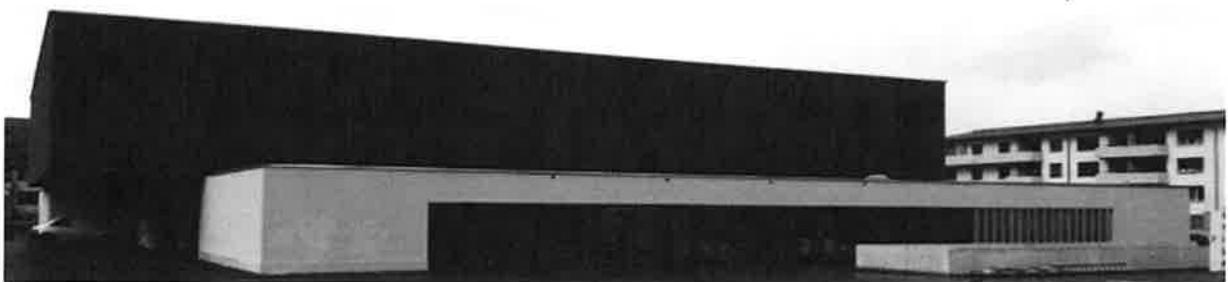
La commission tient à souligner que dans la mesure du possible, il serait plus judicieux à l'avenir de récolter les soumissions avant de préparer un préavis. Ceci, dans le but de présenter un préavis au Conseil au plus près de la réalité.

- **Quel est le planning, la durée des travaux ?**
Les travaux auraient dû commencer en janvier 2015, mais le dossier est resté entre les mains du SDT Service du Développement Territorial (SDT) jusqu'au mois de mai 2015.



Préavis/Rapport N° 09/2014 - Réalisation d'une nouvelle zone d'arrêt pour les bus aux Pré aux Moines.

- **Un appel d'offres a-t-il été demandé ? Existe-t-il un comparatif ?**
Aucun appel d'offres n'a été nécessaire étant donné que ce type de réalisation concernait les aménagements extérieurs lesquels avaient déjà partiellement été attribués.
- **Quel bureau d'ingénieur a supervisé (ou prévoit de superviser) les travaux ?**
Ces travaux seront supervisés par le même bureau d'ingénieur architecte que la salle polyvalente, soit le bureau d'ingénieurs architectes Fehlmann à Morges.



Salle Polyvalente

- **Etat des dépenses au 31.12.2014?**
Au 31 décembre 2014, la somme de CHF 13'279'825.- a été payée pour un devis revu à CHF 15'662'800.- Ce prix inclut l'aménagement de la gare routière.

Quels travaux doivent encore être réalisés?

L'enrobé ainsi la fin des aménagements extérieurs, notamment la zone sportive. Selon les prévisions de la Municipalité, le montant devisé devrait être respecté. Toutefois, nous demandons à la Coges 2015 de contrôler le décompte final et d'en informer le Conseil.

- Le problème de la puissance électrique a-t-il été solutionné ? A-t-on connaissance d'autres ennuis techniques ?

Un raccordement spécifique à l'infrastructure de l'Expo a été installé.

Aucun autre ennui n'a été rapporté à la Municipalité.

Remarque:

La commission adoc en charge de ce projet était présente lors de la cérémonie du bouquet de chantier.

Décharge des matériaux terreux et inertes

- Nous sollicitons les comptes de la décharge des matériaux terreux et inertes pour l'année 2014.

Sur le document qui nous a été remis, nous observons que pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2014, la commune a facturé à l'entreprise Orlati la somme de CHF 21'585.80. Ce montant correspond à 13'332.2 m³ de déchets et matériaux inertes, 15'393.2 m³ de matériaux terreux non-pollués et 3907.6 m³ de glaise et boue sur lesquels une réduction de 20% est octroyée pour les frais de foisonnement.



Dicastères Monsieur le Syndic

- Administration générale :
 - Défraiements et jetons de présence :

Pour rappel, le Conseil a accepté le rapport de la commission des finances sur le préavis municipal N° 12/2011 concernant la rémunération des membres de la Municipalité, en date du 31 octobre 2011. En préambule, nous récapitulons la rémunération acceptée :

Indemnité fixe

Syndic	CHF 30'000.00
Municipaux	CHF 20'000.00

Indemnité variable

Selon le temps consacré, par heure	CHF 60.00
------------------------------------	-----------

Sont compris dans les indemnités variables :

- *Les travaux administratifs réguliers*
- *Les préparations de séances*
- *Les séances*
- *La Formation*
- *Les inaugurations et toutes manifestations portant principalement sur la convivialité*
- *Les transports et déplacements*

Frais divers

*Frais de voiture sur le territoire communal
et téléphones effectués à domicile,
forfait annuel*

CHF 1'000.00

La commission des finances avait demandé dans son rapport que la municipalité devrait tenir un décompte des heures afin de mieux comprendre les charges ponctuelles des différents dicastères. La Coges a pu obtenir ce document et nous en remercions la Municipalité.

Nous avons comparé l'année 2010 (ancien règlement) et 2014 (nouveau règlement), il en ressort qu'en 2010, il y avait un total de 2780 heures et en 2014 un total de 2561 heures soit 227 heures en moins.

Les indemnités fixes se montent à CHF 110'000.00 (1 x 30'000 + 4 x 20'000)

Les indemnités variables sont de CHF 153'675.00.

Après analyse du décompte, la commission estime que la municipalité respecte le rapport N° 12/2011 et la remercie pour son travail assidu au sein de notre commune.

➤ *Bus intercommunal Chevilly – Dizy – Cossonay – Allens - Gollion – En Crausaz - Penthalaz :*

- *Sera-t-il maintenu ?*

Oui, une concession a été octroyée pour une durée de 5 ans à partir de 1er janvier 2014.

- *Etat de la fréquentation?*

Après une année de mise en fonction, la commission se plaît à relever une bonne fréquentation, soit une moyenne journalière de 45 passagers. Force est de constater que malgré la remise en service du funiculaire, le résultat est probant.

Si les résultats demeurent concluants, ce trajet devrait être intégré dans Mobilis à la fin de l'année 2015.

La Commission encourage pleinement de genre d'action.

- *Gratuité des trajets ?*

Tant que le bus intercommunal est en phase test, les frais inhérents à l'exploitation de ces transports sont à la charge des communes ci-mentionnées. Aussitôt que les communes auront obtenu la concession, le prix sera géré par Mobilis.

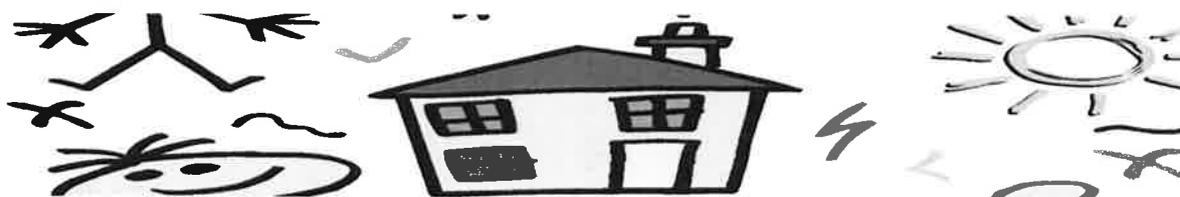


Dicastères Madame Baudet

- Bâtiments de la Rue Neuve :
 - Quel est l'état des bâtiments? Quels sont les travaux à prévoir prochainement ?

Pour mémoire, les bâtiments sont au nombre de 4 et datent de 1952. Chaque bâtiment comporte 4 appartements, soit un total de 16 appartements. La commune les a rachetés en 1997. Ces appartements ne sont pas subventionnés, mais leur location est subordonnée à un règlement communal voté par le Conseil.

A ce jour, ils présentent un bon état général. Les fenêtres ont été remplacées et de menus travaux sont effectués de manière régulière lors de changement de locataire.



Dicastères Madame Induni

- ASICOPE : avec la nouvelle organisation et répartition, le projet de la piscine est-il remis en question ?

Malgré l'attente de la nouvelle organisation scolaire et de ses besoins pour le degré primaire, le projet continue d'avancer. Une étude financière doit être faite concernant le financement de la piscine proprement dite et de son exploitation.

Pour rappel, selon la nouvelle réorganisation induite par HarmoS, les deux établissements scolaires gèrent les élèves comme suit :

EP Cossonay-Penthalaz: degré primaire, cycle 1 (1P à 4 P), cycle 2 (5P à 8P)

ES Cossonay-Penthalaz: degré secondaire (9S à 11S), voie générale et pré-gymnasiale.

Au passage, il est à noter que le bâtiment du PAM1 a déjà 30 ans et que lors de la dernière visite réalisée par la DGEO, l'ECA et le BPA, il a été évoqué que l'ensemble des bâtiments scolaires sont correctement maintenus.

- AJERCO : avec le nouveau développement de la région de Cossonay, une deuxième garderie est-elle envisagée ?
Une garderie pour 22 enfants est prévue dans le nouveau bâtiment, ce projet a déjà été validé.
- Cantine scolaire : quels sont les enfants concernés ?

- Sont concernés tous les enfants étant scolarisés au PAM et suivant un horaire dit continu, sauf les 3 classes de primaire.
Le prix de revient d'un repas à CHF 10.- est subventionné à raison de CHF 3.- par élève. Il est à noter que 200 repas sont servis par jour. Il existe également la possibilité de pique-niquer dans un réfectoire aménagé dans la nouvelle salle polyvalente. Cet endroit est surveillé par un enseignant.



Dicastères Monsieur Ebener

- Serait-il possible de rencontrer le service de la voirie afin d'avoir un meilleur aperçu des diverses tâches réalisées ?
La commission a été accueillie dans les locaux de la voirie par les municipaux Messieurs Bernard Ebener et Claude Moinat, ainsi que par Alain Martin, responsable de la voirie. Ils nous ont décrit en détail le fonctionnement de celle-ci et nous les en remercions.

Ce service se compose d'une équipe de six personnes à plein temps, complétée par un apprenti de 3^{ème} année, trois auxiliaires et une fleuriste.

Des auxiliaires sont présents au centre de tri, principalement pour assurer la tranche horaire de 17h à 19h ainsi que le samedi, lorsque l'employé communal a effectué son temps de travail.

- Quels sont les principaux travaux réalisés par la voirie ?
La voirie est en charge des travaux suivants (liste non exhaustive):

- *Nettoyage de notre commune en général*
- *Entretien du cimetière, de nos forêts, de la piste "VITA", des roseraies, des espaces verts autour des bâtiments communaux (sauf les terrains de la zone sportive de Marche"), de nos routes communales, etc....*
- *Service d'hivernage (déblayement de la neige)*
- *Entretien du matériel, véhicules*
- *Travaux de maçonnerie.*

- Occupation du personnel ?
Les pics de travail se produisent au printemps, ainsi qu'en hiver lors du déneigement. Pour information, la saison hivernale 2014-2015 a demandé 15 jours de travail uniquement pour le déblaiement de la neige, de la part de tout le personnel de la voirie. Ceci pour de bons résultats. N'en déplaise aux personnes, qui durant la période des "gonfles" se trouvèrent fort dépourvues.

Le responsable du centre de tri est occupé 3 jours par semaine à ce poste.

Du personnel est engagé ponctuellement sur les communes de Dizy et de La Chaux.

Les employés de la voirie suivent des cours de formations continues, tant pour la sécurité au travail que pour l'utilisation de matériels dangereux (tronçonneuses, produits chimiques). Ils disposent d'un équipement de sécurité ad hoc.

Trois employés détiennent un permis de traiter, lequel valide l'autorisation d'utiliser des produits phytosanitaires. Un autre employé est préposé au contrôle du "feu bactérien" (maladie qui ravage les arbres à pépins entre autre, et qui nécessite de brûler ces arbres malades).

Constations:

Points positifs:

- *Le service fonctionne bien, notre commune est propre, l'entretien du parc VHC et les machines de ce service sont en bon état.*
- *Bonne gestion des priorités.*

Points à améliorer:

- *Amélioration des conditions de travail lors des pics de printemps et de neige, pour éviter ces périodes de stress*

CONCLUSIONS:

Au vu de ce qui précède, la Commission propose unanimement d'accepter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- vu le rapport de la Municipalité au conseil communal sur la gestion communale de l'année 2014
- oui le rapport de la Commission de gestion
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'exercice 2014 et de lui en donner décharge
- de donner décharge à la Commission de gestion pour son mandat 2014.

Commission de gestion, Cossonay le 9 juin 2015

Patrick Bolay

Yves Corday

Antoinette Reymond

Laurent Arnold

Jacky Cretegy (rapporteur)